Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15534H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUET, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absents excusés :

Marc-Antoine MENIER, François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15534H1-DE

Point n° : 3

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

AFFAIRES GENERALES

ASSOCIATIONS

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération - Pacte de Gouvernance - Avis

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Le 28 septembre 2020, le Conseil communautaire a validé l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre Golfe du Morbihan Vannes agglomération et ses communes membres, selon les modalités prévues par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

Le Pacte de Gouvernance prévoit notamment :

- Une Conférence des Maires convoquée 1 à 2 fois par an pour aborder des sujets, partager des problématiques communes, trouver collectivement des solutions.
- Une ouverture des commissions de l'agglomération aux élus municipaux pour les communes qui n'ont qu'un seul représentant titulaire.
- Des groupes de travail ouverts aux élus municipaux.

L'adoption définitive du Pacte de Gouvernance ci annexé, sera proposée au Conseil Communautaire du 30 juin 2022, les communes devant préalablement émettre un avis.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'émettre un avis favorable sur le Pacte de Gouvernance ci-annexé ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS